

République Française  
Département de la Loire

**Commune de Saint-Romain-la-Motte**

**Délibération du Conseil municipal**  
Séance publique ordinaire du  
**MARDI 10 DÉCEMBRE 2024**  
**20 heures 30**

OBJET :

**10/12/2024 N°3**  
SUBVENTION : ENVELOPPE  
TERRITORIALISÉE 2025 – DEMANDE DE  
SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 12 décembre 2024.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

**Présents** : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Sabine LAURE - Éric MICHALLET - Franck POLLET – Laurette COLOMBET

**Absente ayant donné mandat** : Isabelle MARIDET à Marie-Claude CHAMPROMIS

**Secrétaire élue pour la durée de la séance** : Monique GOUTILLE

**SUBVENTION : ENVELOPPE TERRITORIALISÉE 2025 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE**

M. le Maire rappelle que les travaux d'aménagement du centre bourg – phase 1 - ont débuté en octobre dernier. Ils se composent pour le lot 1 (terrassement, voirie) et le lot 2 (espaces verts, mobilier) d'une :

- Tranche ferme 2024 : aire multimodale
- Tranche ferme 2025 : aménagement de la rue du Stade
- Tranche optionnelle n°1, 2026 : aménagement paysager de la place de l'Église
- Tranche optionnelle n°2, 2027 : aménagement de la place du Platane

M. le Maire explique que les travaux pour la réalisation de la tranche ferme 2025, secteur 2, débiteront en mars/avril prochain. Le montant total des travaux éligibles pour la tranche ferme 2025 secteur 2 s'élève à 163 512 € H.T.

Par courrier en date du 31 mai 2023, le département de la Loire a accordé à la commune une subvention dans le cadre de l'enveloppe territorialisée, répartie de la manière suivante :

- |                              |           |         |
|------------------------------|-----------|---------|
| - Aménagement centre bourg : | 120 000 € | en 2024 |
| - Tranche 2 :                | 25 000 €  | en 2025 |
| - Tranche 3 :                | 80 000 €  | en 2026 |

Le Maire propose au Conseil municipal de solliciter la subvention d'un montant de 25 000 € au titre de l'Enveloppe Territorialisée 2025 pour la réalisation de ces travaux selon le plan de financement suivant :

FINANCEMENTS		MONTANTS
DETR / DSIL	Attribué	32 703,00 €
CONSEIL RÉGIONAL	Attribué	29 433,00 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	Sollicité	25 000,00 €
FONDS PROPRES		76 376,00 €
TOTAL		163 512,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ▶ **Approuve** les devis présentés pour la réalisation de ces travaux.
- ▶ **Sollicite** l'octroi d'une subvention au titre de l'Enveloppe Territorialisée 2025.
- ▶ **S'engage** à inscrire au budget les crédits nécessaires pour couvrir la dépense.
- ▶ **Autorise** le Maire à signer toutes pièces nécessaires en lien avec la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire,  
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,  
Monique GOUTILLE

Publication en ligne le

12 DEC 2024



*Le Maire :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.